

LAISEZ-PASSER SANITAIRE n°.....

ZONE RÉGLEMENTÉE (ZR) DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) MOUVEMENTS DE BOVINS DÉTENUS EN ZONE RÉGLEMENTÉE VERS UN ABATTOIR (VERSION DU 13/11/2025)

ARRÊTE PRÉFECTORAL n°DDPP/SPAEA/2025-..... Du .../.../2025 déterminant une zone réglementée

suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)

REGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/687 de la Commission du 17/12/2019 [...] en ce qui concerne les règles relatives

à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci

Instruction technique DGAL/SDBSEA/2025-525 du 14/08/2025 modifiée le 17/09/2025.

Important : Pour un mouvement de bovins détenus en ZR DNC vers un abattoir, la dérogation à l'interdiction ne sera accordée qu'à la condition du respect des points suivants :

- Un examen clinique vétérinaire est demandé avant tout départ d'animaux vers l'abattoir uniquement si abattage en zone indemne (ZI).
- L'abattoir doit en priorité être situé dans la zone où les bovins sont détenus et au plus près de l'établissement d'origine. En cas d'impossibilité, les bovins de la zone de protection (ZP) peuvent être abattus en zone de surveillance (ZS). Si cela s'avère impossible, et sur justificatif, ils peuvent être abattus en zone indemne (ZI) à proximité de la zone réglementée et sous réserve que toutes les mesures relatives à la biosécurité pendant le transport soient respectées. L'abattoir doit être informé préalablement au mouvement.
 - Abattoirs de la ZP : La catalane d'abattage (Perpignan)
 - Abattoirs de la ZS le plus proche : Abattoir transfrontalier de Ur
- L'impossibilité d'abattre les bovins dans la même zone doit être dûment justifiée.
- Le transport se fait sans rupture de charge entre le lieu de détention d'origine et l'abattoir : le ramassage et le transit des bovins dans plusieurs sites successifs avant emmenée à l'abattoir est interdit.
- L'abattoir est le lieu de destination finale de tous les bovins du chargement.
- Les bovins issus de ZP sont abattus au plus tard 24 h après leur arrivée.
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement. Après déchargement à l'abattoir, le nettoyage et désinfection des moyens de transports se fait sous supervision officielle des services vétérinaires d'inspection de l'abattoir. Prévenir l'abattoir de l'heure d'arrivée.
- La demande de laissez-passer sanitaire doit avoir été faite au maximum dans les 72 heures précédant le mouvement.

I. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE DÉTENTEUR DES ANIMAUX

I.1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

Nom de l'établissement : Numéro EDE :

Adresse de l'établissement : Téléphone :

Adresse mail :

I.2. IDENTIFICATION DES BOVINS ET DE SON LIEU DE DÉTENTION

Nbre total d'animaux à abattre : Remplir le tableau ci-dessous ou joindre un tableau au LPS

| N° identification à 10 chiffres | Date de vaccination | Zone d'origine : ZI / ZS / ZP |
|---------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| | | |

I.3. ABATTOIR AYANT ACCEPTÉ DE RECEVOIR LES ANIMAUX

Nom et adresse de l'abattoir :

Zone DNC : ZP ZS ZI

I.4. Indiquer l'itinéraire complet du déplacement et les départements traversés.....

I.5. IDENTITÉ ET DÉCLARATIONS DU DÉTENTEUR

Je, soussigné (nom, prénom, qualité) m'engage à respecter toutes les dispositions indiquées ci-dessus.

Date et heure :

Signature du détenteur :

II. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN CLINIQUE DES ANIMAUX

EXAMEN CLINIQUE: Lieu : Date et heure:

J'atteste que les bovins désignés au I.1 ne présentent pas de signes compatibles avec la DNC ni d'autres maladies réglementés contraire à ce mouvement.

Avis du vétérinaire sur ce mouvement :

.....

Fait à (lieu) : , le (date et heure) Signature et Cachet du vétérinaire :

Nom/prénom du vétérinaire :

Téléphone :

III. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR (pouvant être le détenteur des animaux le cas échéant)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre.

Jour de transport prévu DATE HEURE.....

N° immatriculation du véhicule :

Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été réalisé le

Indiquer le nom du(des) produit(s) de nettoyage/désinfection/désinsectisation utilisé(s)

.....

Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de nettoyage/désinfection/désinsectisation à l'abattoir pré-cité.

Fait à (lieu)

Signature du transporteur :

le (date et heure) :

Nom du Transporteur :

UNE FOIS LES PARTIES I, II ET III REMPLIES, L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT EST À RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :
ddpp-crise-dnc@pyrenees-orientales.gouv.fr

Attention au délai de 72 h de validité de l'examen clinique.

Prévoir un délai suffisant pour le traitement de la demande, celui-ci ne peut pas être garanti si elle est faite dans la journée pour le jour même, ou après 15h00 pour le lendemain.

IV. PARTIE À COMPLÉTER PAR LA DDPP

Les animaux listés dans la partie I sont autorisés à être transportés jusqu'au site de destination désigné

Les animaux listés dans la partie I ne sont pas autorisés à être transportés pour les raisons suivantes :

.....

| | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| Fait le (date), à (heure) | Le directeur départemental de la protection des populations , par délégation |

| V. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL DE L'ABATTOIR | |
|--|---|
| Réception des animaux à l'abattoir de | |
| Abattage des bovins issus de ZP dans les 24 h : oui / non | |
| Nettoyage et désinfection des moyens de transport réalisé après déchargement sous la supervision du SVI : oui / non | |
| Autres remarques : | |
| Fait à (lieu) : | Signature et Cachet du vétérinaire officiel : |
| le (date et heure) : | |
| Nom/prénom du vétérinaire officiel : | |